

COMPTE ADMINISTRATIF

2017

RAPPORT DE PRESENTATION



RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION	Page 2
I) VUE D'ENSEMBLE DES DIFFERENTS BUDGETS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017	Pages 4 à 24
A) Budgets consolidés (synthèse)	Pages 4 à 8
B) Budgets consolidés détaillés	Pages 9 à 11
C) Détail par budget (fonctionnement – investissement)	Pages 12 à 24
II) L'ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE	Pages 25 à 44
A) les recettes 2017	Pages 25 à 32
B) Les dépenses de fonctionnement	Pages 33 à 42
C) Les soldes d'épargne	Pages 43 à 44
III) L'ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Pages 45 à 59
A) Les dépenses d'investissement	Pages 45 à 51
B) Mode de financement des investissements	Page 51
C) La dette et sa gestion	Pages 52 à 59

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

INTRODUCTION

Le document présenté ici reflète une année 2017 riche en réalisations pour la Communauté urbaine de Dunkerque. En effet, l'année passée a vu la mise en œuvre d'un nombre important d'engagements portés par l'exécutif communautaire. Travaux d'aménagement relatifs à l'opération Dk'plus de mobilité, mesures de protection contre la submersion marine et pour la valorisation de notre littoral, accompagnement des entreprises en développement, actions relatives aux Egel ou pour la protection de notre environnement... la Cud a su remplir ses missions dans le cadre budgétaire contraint dont elle s'est dotée et qui lui a permis de maintenir un niveau d'investissement important tout en maîtrisant sa dette.

Le Compte Administratif 2017 affiche donc une amélioration sensible de ses capacités d'autofinancement et une diminution de l'endettement. Ces résultats satisfaisants doivent cependant être « tempérés » par l'encaissement d'une recette exceptionnelle de 15,3 M€, liée à l'aboutissement provisoirement favorable d'un contentieux fiscal engagé par la communauté urbaine, sans lequel l'épargne affiche une réduction toujours contenue.

Les contraintes financières externes pèsent encore sur la communauté urbaine en 2017 (baisse des dotations de l'Etat, contribution accrue au Fonds National des Péréquation...), mais la Communauté Urbaine de Dunkerque a encore fait le choix d'un effort significatif en direction des communes au travers de la Dotation de Solidarité Communautaire. Cet effort est permis grâce aux premières retombées fiscales de l'implantation du terminal méthanier sur le territoire.

Par ailleurs, les premières mesures, liées à la stratégie financière prévue dans le cadre du pacte fiscal et financier entre la communauté urbaine et ses communes membres, sont mises en œuvre dans ce

budget 2017, puisque la CUD a pris en charge la totalité du Fonds de péréquation intercommunal, avec déduction d'un montant égal de la DSC des communes.

Exclusion faite de la recette exceptionnelle du contentieux fiscal, l'effet "ciseaux" de réduction des recettes plus rapide que les dépenses conduit à la poursuite du retrait de l'épargne nette dégagée pour financer les investissements. Pour autant, l'endettement induit demeure encore correctement dimensionné.

Ces évolutions continuent d'être intégrées et pilotées annuellement dans le cadre de la prospective financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire. La trajectoire des dépenses de fonctionnement reste adaptée, les dépenses d'investissement sont ajustées et programmées (PPI) dans une démarche d'optimisation "raisonnée" des budgets permettant de soutenir l'économie locale et les projets du territoire.

I) Vue d'ensemble des différents budgets du compte administratif 2017

Budget principal

Le plus important puisqu'il supporte 75 % des dépenses effectuées en 2017, pour un montant de 393 M€. Il se caractérise en 2017 par une hausse de son épargne brute de 13,7 M€, due à un encaissement exceptionnel de 15,3 M€ dans le cadre de l'aboutissement d'un contentieux fiscal, sans lequel cette épargne est en baisse de 1,6 M€.

Cette baisse est la conséquence d'une croissance des dépenses de fonctionnement, qui seront développées ci-après.

La dette du budget principal au 31 décembre 2017 est en baisse significative et s'élève à 231,65 M€, contre 235,44 M€ fin 2016, cette évolution favorable est également liée à l'encaissement de la recette exceptionnelle de 15,3 M€, sans laquelle l'évolution serait plutôt une croissance de 11 M€.

Budget des ordures ménagères

Les dépenses affectées à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères représentent 8 % des dépenses totales pour 39,840 M€.

Ce budget s'équilibre pour l'essentiel par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 28,019 M€. En 2017, ce budget annexe s'équilibre pratiquement par ses propres recettes, puisque la contribution du budget principal nécessaire ne représente que 0,180 M€.

La dette du budget des ordures ménagères continue de diminuer : 82,38 M€ fin 2017 par rapport à 85,71 M€ fin 2016.

Budget transport

C'est le deuxième budget en importance, dont les dépenses de 72,625 M€ représentent 14 % des budgets totaux. Sa recette principale est le versement transport pour 27,788 M€. La participation du budget principal à ce budget annexe est stabilisée en 2017 : 11,323 M€ (11,316 M€ en 2016).

La dette du budget Transports progresse, pour s'afficher au 31 décembre 2017 à 14,597 M€, contre 13,564 M€ fin 2016.

Budget assainissement

Les dépenses du budget assainissement s'élèvent à 15,433 M€ en 2017 (3 % des budgets consolidés).

Ce service public industriel et commercial doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal. Sa ressource essentielle est la redevance assainissement acquittée par l'utilisateur en fonction de ses consommations d'eau.

La dette (hors dette récupérable) constatée fin 2017 est en légère hausse : 27,253 M€ fin 2017, contre 26,325 M€ fin 2016.

Budget GEMAPI

Ce budget, mis en place en 2016 dans le cadre de la nouvelle prise de compétence, représente 0,46 % des budgets, pour un montant de 2,452 M€ en 2017. Il s'équilibre par la taxe GEMAPI, d'un montant de 3 M€.

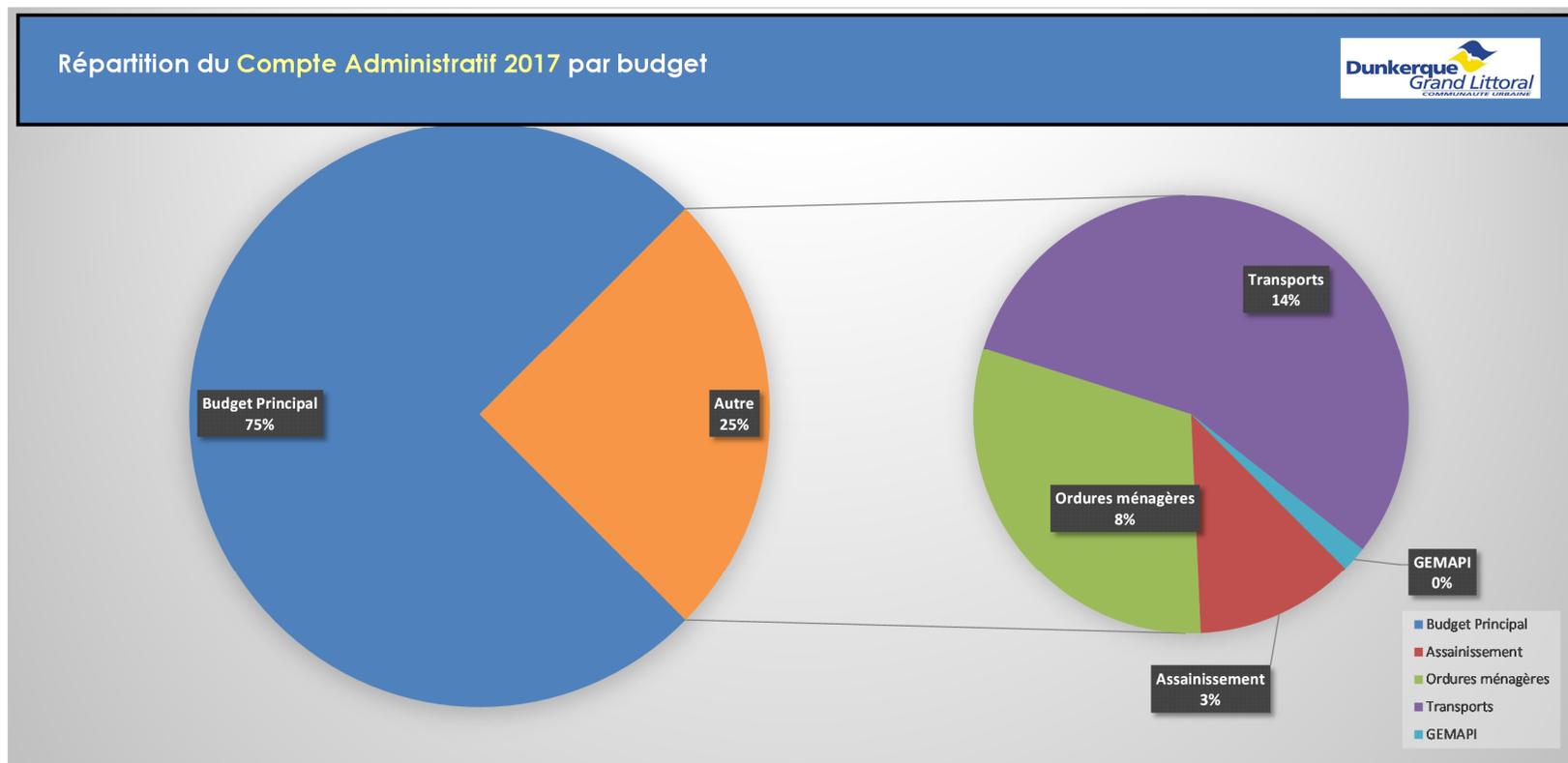
Budget ZAC de Loon-Plage

En 2017, il n'y a pas eu de mouvements significatifs sur ce budget (0,121 M€).

Compte Administratif 2017 - budgets consolidés (flux croisés exclus)				XL
		CA 2015	CA 2016	CA 2017
-	+ Dépenses d'équipement	66,282	60,703	74,172
	+ Remboursement de la dette	26,367	28,345	27,342
	+ Subventions d'équipement	12,430	15,261	12,952
	+ Autres dépenses	3,645	5,741	4,270
	Dépense	108,723	110,050	118,736
-	+ Emprunts	21,846	15,762	20,484
	+ Subventions et Dotations	27,022	24,468	16,603
	+ Autres recettes	7,531	6,025	1,298
	Recette	56,399	46,255	38,384

Le tableau suivant présente une **vue synthétique des dépenses** de fonctionnement et d'investissement pour les différents budgets (mouvements d'ordre, flux croisés et remboursements anticipés de dette refinancée exclus).

Budgets (en euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL
Budget Principal	319 251 452	73 868 991	393 120 443
Budgets Annexes	85 604 467	44 866 785	130 471 252
Assainissement	7 747 627	7 685 275	15 432 902
Ordures ménagères	34 041 083	5 798 664	39 839 747
Transports	41 951 395	30 673 602	72 624 997
GEMAPI	1 742 551	709 244	2 451 795
ZAC	121 811	0	121 811
TOTAL	404 855 919	118 735 776	523 591 695



Budgets consolidés détaillés

Compte Administratif 2017 - budgets consolidés

AL

SECTION FONCTIONNEMENT

			CA 2015	CA 2016	CA 2017		
☐	☐	☒ Reversement de fiscalité aux communes	175,254	172,717	165,354		
		☒ Charges de personnel	69,582	71,281	73,270		
		☒ Charges du service public	38,897	42,066	43,707		
		☒ Délégation de service public transport	35,044	33,622	37,507		
		☒ Subventions	16,430	21,148	25,283		
		☒ Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	5,814	8,274	17,701		
		☒ SDIS	12,996	12,924	12,777		
		☒ Participation aux budgets annexes	13,897	13,711	11,503		
		☒ Frais financiers	13,093	11,921	10,925		
		☒ Autres dépenses	2,865	3,567	2,809		
		☒ Provisions	9,487	8,277	2,544		
		☒ Charges exceptionnelles	0,703	0,358	0,878		
		☒ Subventions et primes reversées	0,780	0,467	0,475		
		☒ Budget ZAC et Lotissements	0,000	0,015	0,122		
			Réel		394,842	400,348	404,856
	☐	☒ Amortissements	22,004	20,613	18,560		
		☒ Autres opérations d'ordre	6,067	3,211	3,075		
		☒ Opérations d'ordre	0,442	0,442	0,457		
	Ordre		28,513	24,266	22,092		
	Dépense		423,355	424,614	426,948		
☐	☐	☒ Dotations compensation suppression TP	122,510	122,510	122,495		
		☒ Fiscalité directe	106,529	110,723	117,017		
		☒ Dotations de l'Etat et subventions fiscales	109,836	104,259	101,605		
		☒ Délégation de service public transport	6,382	5,283	4,156		
		☒ Subventions	2,821	2,581	2,993		
		☒ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	27,024	27,628	28,019		
		☒ Versement Transport	27,007	27,966	27,788		
		☒ Reprise de provision	6,237	9,079	20,505		
		☒ Produits exceptionnels	3,834	4,598	18,778		
		☒ Autres produits	12,189	13,416	14,539		
		☒ Redevance assainissement	12,211	11,341	11,962		
		☒ Participation budgets annexes	13,897	13,711	11,503		
		☒ FPIC encaissé	2,073	2,514	5,328		
		☒ Taxe GEMAPI	0,000	3,002	3,002		
		☒ Produits financiers	1,748	1,808	1,352		
		☒ Attribution de compensation	0,863	0,887	1,084		
		☒ Subventions et primes à reverser	1,617	1,360	0,770		
		☒ Taxe sur l'électricité	3,149	0,080	0,074		
			Réel		459,927	462,747	492,970
			☐	☒ Autres opérations d'ordre	3,611	1,185	1,651
		☒ Opérations d'ordre	0,442	0,457	0,579		
	Ordre		4,054	1,643	2,230		
	Recette		463,980	464,389	495,200		

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses réelles hors flux croisés	380,945	386,637	393,352
Recettes réelles hors flux croisés	446,030	449,035	481,466
	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat	40,625	39,775	68,252
Résultat cumulé	40,625	39,775	68,252
	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Epargne brute	68,335	61,597	70,153

Compte Administratif 2017 - budgets consolidés

XL

SECTION INVESTISSEMENT

			CA 2015	CA 2016	CA 2017	
Dépense	Réal	⊕ Autres dépenses	3,297	5,379	3,801	
		⊕ Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348	
		⊕ Avance budget ZAC et lotissements	0,000	0,015	0,122	
		⊖	26,367	28,345	27,342	
		Remboursement de la dette	26,367	28,345	27,342	
		⊕ Dépenses d'équipement	66,282	60,703	74,172	
		⊕ Subventions d'équipement	12,430	15,261	12,952	
	Réal	108,723	110,050	118,736		
	Ordre	⊕ Autres opérations d'ordre	0,152	0,000	0,000	
		⊕ Opérations d'ordre	7,640	4,073	5,469	
	Ordre		7,792	4,073	5,469	
	Dépense		116,515	114,123	124,205	
	Recette	Réal	⊕ Subventions	15,698	17,450	10,940
			⊕ Budget ZAC et Lotissements	0,000	0,015	0,122
⊕ Avances et dettes compensées			0,348	0,348	0,348	
⊕ Plan de relance FCTVA			4,227	0,000	0,000	
⊕ Autres dotations			1,167	1,172	0,999	
⊕ FCTVA			10,157	5,846	4,664	
⊕ Emprunts			21,846	15,762	20,484	
⊕ Autres recettes			2,956	5,662	0,828	
Réal		56,399	46,255	38,384		
Ordre		⊕ Amortissements	22,004	20,612	18,559	
	⊕ Autres opérations d'ordre	9,805	5,642	6,314		
Ordre		0,442	0,442	0,457		
Ordre		32,251	26,696	25,331		
Recette		88,650	72,951	63,715		

Résultat investissement reporté	CA 2015	CA 2016	CA 2017
	-25,185	-27,002	-27,736
Affectation de résultat	CA 2015	CA 2016	CA 2017
	26,037	40,625	40,094
Résultat	CA 2015	CA 2016	CA 2017
	-27,854	-41,172	-60,490
Résultat cumulé	CA 2015	CA 2016	CA 2017
	-27,002	-27,549	-48,132
Besoin de financement	CA 2015	CA 2016	CA 2017
	-52,314	-63,796	-80,352

Détail par budget

BUDGET PRINCIPAL

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses réelles hors flux croisés	295,838	299,744	307,748
Recettes réelles hors flux croisés	355,729	352,359	371,834
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat	28,378	23,345	39,577
Résultat cumulé	28,378	23,345	39,577
Epargne brute	45,994	38,904	52,582

SECTION FONCTIONNEMENT

Compte Administratif 2017 - budget Communautaire				XL		
				CA 2015	CA 2016	CA 2017
[-]	[-]	[-]	Attribution de compensation	127,048	125,318	122,553
			Dotations de solidarité communautaire	45,196	47,287	42,724
			Taxe sur l'électricité	3,010	0,113	0,076
			Reversement de fiscalité aux communes	175,254	172,717	165,354
		[+]	Charges de personnel	53,222	54,819	56,858
		[+]	Subventions	15,908	19,721	23,597
		[+]	Charges du service public	22,448	21,130	22,518
		[+]	Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	5,814	8,274	17,701
		[+]	SDIS	12,996	12,924	12,777
		[+]	Participation aux budgets annexes	13,897	13,711	11,503
		[+]	Frais financiers	7,721	7,169	6,433
		[+]	Autres dépenses	1,878	2,762	2,107
		[+]	Charges exceptionnelles	0,597	0,228	0,403
	Réel			309,735	313,455	319,251
	[-]	[+]	Amortissements	14,690	13,245	11,206
		[+]	Autres opérations d'ordre	5,151	3,114	3,045
	Ordre			19,841	16,360	14,251
	Dépense			329,577	329,815	333,503
	[-]	[+]	Dotations compensation suppression TP	122,510	122,510	122,495
		[+]	Fiscalité directe	106,529	110,723	117,017
		[+]	Dotations de l'Etat et subventions fiscales	109,836	104,259	101,605
		[+]	Subventions	1,254	0,977	0,688
		[+]	Produits exceptionnels	3,622	4,058	18,094
		[+]	FPIC encaissé	2,073	2,514	5,328
		[+]	Autres produits	4,844	5,446	4,675
		[+]	Attribution de compensation	0,863	0,887	1,084
		[+]	Produits financiers	1,048	0,905	0,775
		[+]	Taxe sur l'électricité	3,149	0,080	0,074
	Réel			355,729	352,359	371,834
	[-]	[+]	Autres opérations d'ordre	2,226	0,800	1,246
	Ordre			2,226	0,800	1,246
	Recette			357,955	353,160	373,080

BUDGET PRINCIPAL

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Résultat investissement reporté	-21,536	-16,250	-14,575
Affectation de résultat	22,333	28,378	23,664
Résultat	-17,046	-26,516	-32,895
Résultat cumulé	-16,250	-14,388	-23,806
Besoin de financement	-34,662	-42,075	-45,900

SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2017 - budget Communautaire				XL	
		CA 2015	CA 2016	CA 2017	
⊖	⊖	⊕ Autres dépenses	1,265	2,333	2,358
		⊕ Remboursement de la dette	19,937	21,798	20,477
		⊕ Dépenses d'équipement	49,371	37,088	36,568
		⊕ Avance budget ZAC et lotissements	0,000	0,015	0,122
		⊕ Subventions d'équipement	12,430	15,261	12,902
		⊕ Avances remboursables et participations	2,023	3,046	1,443
	Réel	85,025	79,541	73,869	
	⊖	⊕ Opérations d'ordre	6,033	2,937	1,677
	Ordre	6,033	2,937	1,677	
Dépense		91,058	82,478	75,546	
⊖	⊖	⊕ Subventions	14,745	16,929	6,794
		⊕ Taxe d'aménagement	1,103	1,165	0,995
		⊕ TLE	0,064	0,007	0,003
		⊕ Plan de relance FCTVA	4,227	0,000	0,000
		⊕ FCTVA	9,757	5,528	4,298
		⊕ Emprunts	17,760	10,380	15,050
		⊕ Autres recettes	2,707	3,456	0,828
	Réel	50,363	37,466	27,969	
	⊖	⊕ Amortissements	14,690	13,245	11,206
		⊕ Autres opérations d'ordre	8,959	5,251	3,476
	Ordre	23,649	18,496	14,682	
Recette		74,012	55,962	42,651	

BUDGET ORDURES MENAGERES

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses réelles hors flux croisés	30,758	34,288	34,041
Recettes réelles hors flux croisés	34,423	35,994	38,010
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat	2,016	2,426	2,468
Résultat cumulé	2,016	2,426	2,468
Epargne brute	3,946	4,250	4,157

SECTION FONCTIONNEMENT

XL					
Compte Administratif 2017 - budget Ordures Ménagères					
	CA 2015	CA 2016	CA 2017		
⊖	⊖	⊕ Charges du service public	13,938	17,523	17,716
		⊕ Charges de personnel	12,358	12,573	12,516
		⊕ Frais financiers	4,070	3,811	3,602
		⊕ Subventions	0,151	0,133	0,174
		⊕ Autres dépenses	0,084	0,091	0,023
		⊕ Provisions	0,149	0,149	0,009
		⊕ Charges exceptionnelles	0,007	0,010	0,001
	Réel		30,758	34,288	34,041
	⊖	⊕ Amortissements	1,772	1,608	1,671
		⊕ Autres opérations d'ordre	0,157	0,084	0,029
	Ordre		1,928	1,692	1,701
Dépense			32,686	35,981	35,742
⊖	⊖	⊕ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	27,024	27,628	28,019
		⊕ Ventes - produits divers	6,594	7,282	8,843
		⊕ Produits financiers	0,644	0,640	0,539
		⊕ Produits exceptionnels	0,087	0,370	0,402
		⊕ Autres produits	0,074	0,074	0,208
		⊕ Participation du budget principal	0,131	2,395	0,180
	Réel		34,555	38,389	38,190
	⊖	⊕ Autres opérations d'ordre	0,147	0,017	0,020
	Ordre		0,147	0,017	0,020
Recette			34,702	38,406	38,210

BUDGET ORDURES MENAGERES

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Résultat investissement reporté	-1,684	-1,925	-2,358
Affectation de résultat	1,687	2,016	2,426
Résultat	-1,928	-2,450	-2,508
Résultat cumulé	-1,925	-2,358	-2,441
Besoin de financement	-3,709	-4,125	-4,188

SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2017 - budget Ordures Ménagères				XL		
				CA 2015	CA 2016	CA 2017
[-]	[-]	⊕ Autres dépenses		0,010	0,000	0,000
		⊕ Remboursement de la dette		4,232	4,419	4,559
		⊕ Dépenses d'équipement		1,968	2,244	1,239
	Réel			6,209	6,663	5,799
	[-]	⊕ Opérations d'ordre		0,006	0,017	0,020
	Ordre			0,006	0,017	0,020
	Dépense			6,216	6,680	5,819
[-]	[-]	⊕ Subventions		0,000	0,000	0,014
		⊕ Emprunts		2,100	2,220	1,230
		⊕ Autres recettes		0,000	0,000	0,000
		⊕ FCTVA		0,400	0,318	0,367
	Réel			2,500	2,538	1,610
	[-]	⊕ Amortissements		1,772	1,608	1,671
		⊕ Autres opérations d'ordre		0,016	0,084	0,029
	Ordre			1,787	1,692	1,701
	Recette			4,288	4,230	3,311

BUDGET ASSAINISSEMENT

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Résultat investissement reporté	-1,928	-3,525	-3,899
Affectation de résultat	2,004	3,994	3,351
Résultat	-3,601	-4,368	-1,726
Résultat cumulé	-3,525	-3,899	-2,273
Besoin de financement	-6,013	-7,058	-4,497

SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2017 - budget Assainissement				XL
		CA 2015	CA 2016	CA 2017
	⊕ Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348
	⊕ Dépenses d'équipement	6,008	7,158	5,649
	⊕ Remboursement de la dette	1,601	1,576	1,688
Réel		7,957	9,082	7,685
	⊕ Autres opérations d'ordre	0,152	0,000	0,000
	⊕ Opérations d'ordre	0,788	0,134	0,124
Ordre		0,940	0,134	0,124
Dépense		8,897	9,216	7,809
	⊕ Subventions	0,551	0,438	0,287
	⊕ Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348
	⊕ Emprunts	1,046	0,832	2,554
	⊕ Autres recettes	0,000	0,406	0,000
Réel		1,944	2,023	3,188
	⊕ Amortissements	2,635	2,757	2,859
	⊕ Autres opérations d'ordre	0,717	0,068	0,037
Ordre		3,353	2,824	2,896
Recette		5,297	4,848	6,084

BUDGET TRANSPORTS

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses réelles hors flux croisés	46,202	43,526	41,951
Recettes réelles hors flux croisés	41,324	44,002	55,178
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat	6,237	9,079	22,024
Résultat cumulé	6,237	9,079	22,024
Epargne brute	11,962	10,814	6,553

SECTION FONCTIONNEMENT

XL			
Compte Administratif 2017 - budget Transports			
	CA 2015	CA 2016	CA 2017
☐ ☐ ☐ Délégation de service public	35,044	33,622	37,507
☐ ☐ ☐ Subventions	0,320	0,465	0,502
☐ ☐ ☐ Provisions	9,310	8,100	2,508
☐ ☐ ☐ Reversement de versement transport	0,903	0,713	0,674
☐ ☐ ☐ Charges du service public	0,237	0,366	0,489
☐ ☐ ☐ Frais financiers	0,387	0,255	0,252
☐ ☐ ☐ Charges exceptionnelles	0,000	0,004	0,017
☐ ☐ ☐ Autres dépenses	0,000	0,000	0,003
Réel	46,202	43,526	41,951
☐ ☐ ☐ Amortissements	2,907	3,002	2,824
☐ ☐ ☐ Autres opérations d'ordre	0,074	0,000	0,000
Ordre	2,981	3,002	2,824
Dépense	49,183	46,528	44,775
☐ ☐ ☐ Délégation de service public	6,382	5,283	4,156
☐ ☐ ☐ Versement Transport	27,007	27,966	27,788
☐ ☐ ☐ Reprise de provision	6,237	9,079	20,505
☐ ☐ ☐ Participation du budget principal	13,766	11,316	11,323
☐ ☐ ☐ Subventions	1,567	1,603	2,306
☐ ☐ ☐ Autres produits	0,119	0,038	0,238
☐ ☐ ☐ Produits exceptionnels	0,013	0,032	0,186
☐ ☐ ☐ Produits financiers	0,001	0,000	0,000
Réel	55,090	55,318	66,502
☐ ☐ ☐ Autres opérations d'ordre	0,330	0,289	0,298
Ordre	0,330	0,289	0,298
Recette	55,420	55,607	66,799

BUDGET TRANSPORTS

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Résultat investissement reporté	-0,036	-5,302	-6,661
Affectation de résultat	0,013	6,237	9,079
Résultat	-5,279	-7,595	-22,653
Résultat cumulé	-5,302	-6,661	-20,235
Besoin de financement	-7,931	-10,309	-25,179

SECTION INVESTISSEMENT

XL			
Compte Administratif 2017 - budget Transports			
	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Remboursement de la dette	0,587	0,552	0,618
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Dépenses d'équipement	8,935	13,970	30,056
Réel	9,522	14,522	30,674
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Opérations d'ordre	0,369	0,527	3,069
Ordre	0,369	0,527	3,069
Dépense	9,891	15,049	33,743
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Subventions	0,402	0,083	3,845
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Emprunts	0,940	2,330	1,650
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Autres recettes	0,249	1,800	0,000
Réel	1,591	4,213	5,495
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Amortissements	2,907	3,002	2,824
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Autres opérations d'ordre	0,113	0,239	2,771
Ordre	3,020	3,241	5,595
Recette	4,612	7,454	11,090

BUDGET GEMAPI

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses réelles hors flux croisés	0,000	1,428	1,743
Recettes réelles hors flux croisés	0,000	3,002	3,002
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat	0,000	1,574	1,260
Résultat cumulé	0,000	1,574	1,260
Epargne brute	0,000	1,574	1,260

SECTION FONCTIONNEMENT

XL			
Compte Administratif 2017 - budget GEMAPI			
	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Subventions	0,000	0,770	0,938
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Charges du service public	0,000	0,658	0,805
Réel	0,000	1,428	1,743
Dépense	0,000	1,428	1,743
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Taxe GEMAPI	0,000	3,002	3,002
Réel	0,000	3,002	3,002
Recette	0,000	3,002	3,002

BUDGET GEMAPI

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	-0,243
Affectation de résultat	0,000	0,000	1,574
Résultat	0,000	-0,243	-0,709
Résultat cumulé	0,000	-0,243	0,622
Besoin de financement	0,000	-0,243	-0,709

SECTION INVESTISSEMENT

XL			
Compte Administratif 2017 - budget GEMAPI			
	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Subventions d'équipement	0,000	0,000	0,050
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Dépenses d'équipement	0,000	0,243	0,659
Réel	0,000	0,243	0,709
Dépense	0,000	0,243	0,709

BUDGET ZAC LOON-PLAGE

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses réelles hors flux croisés	0,000	0,015	0,122
Recettes réelles hors flux croisés	0,000	0,000	0,000
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat	0,000	0,000	0,000
Résultat cumulé	0,000	0,000	0,000
Epargne brute	0,000	-0,015	-0,122

SECTION FONCTIONNEMENT

XL			
Compte Administratif 2017 - budget ZAC Loon-Plage			
	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Charges de service public	0,000	0,015	0,122
Réel	0,000	0,015	0,122
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Opérations d'ordre	0,442	0,442	0,457
Ordre	0,442	0,442	0,457
Dépense	0,442	0,457	0,579
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Opérations d'ordre	0,442	0,457	0,579
Ordre	0,442	0,457	0,579
Recette	0,442	0,457	0,579

BUDGET ZAC LOON-PLAGE

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000
Affectation de résultat	0,000	0,000	0,000
Résultat	0,000	0,000	0,000
Résultat cumulé	0,000	0,000	0,000
Besoin de financement	0,000	0,015	0,122

SECTION INVESTISSEMENT

XL			
Compte Administratif 2017 - budget ZAC Loon-Plage			
	CA 2015	CA 2016	CA 2017
[-] [-] [+ Opérations d'ordre	0,442	0,457	0,579
Ordre	0,442	0,457	0,579
Dépense	0,442	0,457	0,579
[-] [-] [+ Participation du budget principal	0,000	0,015	0,122
Réal	0,000	0,015	0,122
[-] [-] [+ Opérations d'ordre	0,442	0,442	0,457
Ordre	0,442	0,442	0,457
Recette	0,442	0,457	0,579

II) Analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne

A) Les recettes 2017

Tous budgets confondus, les recettes réelles de fonctionnement, (hors reprise de provision et hors flux croisés), s'élèvent en 2017 à 460,961 M€ contre 439,956 M€ en 2016. Cette forte croissance affichée de 21 M€ s'explique pour l'essentiel par 15,3 M€ d'indemnité exceptionnelle perçue à titre conservatoire, dans le cadre d'un contentieux fiscal, et pour 6 M€ par les retombées fiscales de l'implantation du terminal méthanier.

⇒ AU BUDGET PRINCIPAL

En euros	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017 en €	Evolution 2016-2017 en %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL	355 728 762	352 359 453	371 833 852	19 474 399	5,53%
DONT					
Rôles supplémentaires et complémentaires	653 192	1 262 018	1 209 633	-52 385	-4,15%
Fiscalité (CET, CVAE, TH, TASCOM, IFER ...)	105 876 142	109 460 974	115 740 648	6 279 674	5,74%
TOTAL FISCALITE	106 529 334	110 722 992	116 950 281	6 227 289	5,62%
Compensations suppression de la TP	187 075 701	187 060 710	187 060 710	0	0,00%
Rappels compensations (régularisations)					
Compensations exonérations ex taxe professionnelle (DUCSTP)	552 606	468 698	145 872	-322 826	-68,88%
Compensations exonérations taxe d'habitation	1 299 770	994 077	1 464 927	470 850	47,37%
TOTAL COMPENSATIONS FISCALES	188 928 077	188 523 485	188 671 509	148 024	0,08%
TOTAL FISCALITE ET COMPENSATIONS FISCALES	295 457 411	299 246 477	305 621 790	6 375 313	2,13%
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	43 385 709	38 144 378	35 230 717	-2 913 661	-7,64%
TOTAL RECETTES FISCALES ET DGF	338 843 120	337 390 855	340 852 507	3 461 652	1,03%
Taxe sur l'électricité (reversée aux communes)	3 149 414	79 736	73 507	-6 229	-8%
Autres produits	8 041 421	8 316 894	7 485 415	-831 479	-10%
FPIC encaissé	2 073 132	2 514 194	5 328 259	2 814 065	112%
Produits exceptionnels	3 621 675	4 057 774	2 811 631	-1 246 143	-31%
Indemnité exceptionnelle (contentieux fiscal)	0	0	15 282 532	15 282 532	

Les recettes réelles du budget principal connaissent une hausse globale de 5,53 % (+ 19,47 M€).

Cette hausse intègre cependant l'encaissement exceptionnel d'indemnités de l'Etat suite à l'aboutissement d'un contentieux fiscal pour 15,3 M€ ainsi que le FPIC des communes pour 2,93 M€ (compensé par baisse de DSC, voir supra). Ce contentieux fait d'ailleurs l'objet d'une provision en 2018, dans la mesure où l'Etat a fait appel de ce jugement.

Hors recette exceptionnelle et reprise FPIC (compensé), l'augmentation est ramenée à 1,24 M€ environ soit + 10,35 %.

Il convient de rappeler que le budget principal, hors recettes exceptionnelles, est composé pour les deux tiers de dotations et compensations de l'Etat, pour le tiers restant de recettes fiscales directes et d'autres recettes.

Les recettes issues de la fiscalité :

Le total des **ressources fiscales** représente **116,950 M€** réparties comme suit :

- **La cotisation économique territoriale (CET)** versée par les entreprises s'élève à **81,517 M€ (contre 76,22 M€ en 2015)**. Cette recette connaît une augmentation de 6,95 % en 2017.

La CET est composée de 2 éléments :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 64,47 M€ en progression de 5,47 M€ soit 9,27 % grâce aux premières retombées du terminal méthanier.
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui baisse légèrement à 17,05 M€ en 2016, contre 17,22 M€ en 2015, soit - 1 %.

Une fois encore, l'instabilité de cette recette est à souligner. Pour rappel, elle s'appuie sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires, données très volatiles, générant ainsi un effet de régularisation d'une année sur l'autre. Par ailleurs, la répartition de la CVAE ne s'effectue pas en fonction du produit national collecté mais selon la territorialisation du produit (selon la répartition des valeurs locatives des bâtiments et des effectifs des territoires d'implantation des établissements).

Cette recette reste par conséquent très difficile à évaluer, les effets (positifs ou négatifs) se vérifiant a posteriori.

- **Les taxes "ménages" (taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties)** sont constatées en quasi-stabilité : **19,803 M€**, contre 19,697 M€ en 2016, soit + 0,54 %.
- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** progresse légèrement en 2017 : **10,98 M€** alors qu'elle s'élevait à 10,89 M€ en 2016, soit + 0,8 %.
- Les **rôles supplémentaires** de "l'ex taxe professionnelle" et de compensation relais, homologués pour **1,21 M€** en 2017, contre 1,26 M€ en 2016.
- Les recettes de la taxe sur les surfaces commerciales (**TASCOM**) s'élèvent à **3,45 M€** en 2017 contre 2,63 M€ en 2016, soit + 30,80 %.

Cette hausse importante provient pour les trois quarts de la majoration de 50% de l'acompte de la taxe versé par les établissements de plus de 2 500 m² de surface de vente (article 21 de la loi de finances pour 2017) et, pour le quart restant, de l'étude menée en 2016, visant à contrôler et optimiser l'encaissement de cette taxe.

Hors rôles supplémentaires, les recettes issues de la fiscalité ont ainsi progressé de 6,28 M€ (+5,74 %), hausse provenant du produit issu de la CFE et la TASCOM.

La compensation de l'Etat au titre de la suppression de la taxe professionnelle, matérialisée par la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été encaissée à hauteur de **187,061 M€, en stabilité comparativement à 2016.**

Les "autres" compensations de l'Etat s'établissent en 2017 à **1,61 M€**, contre 1,46 M€ en 2016, soit une hausse de 0,15 M€.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est, pour rappel, composée de deux éléments : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. La DGF enregistre, encore pour 2017, une baisse non négligeable : 35,23 M€ contre 38,14 M€ en 2016, **soit -2,91 M€, - 7,64 %**. Il s'agit de la participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics. Cette participation était en croissance

chaque année et impactait directement la dotation d'intercommunalité. Cette baisse n'a pas été reconduite en 2018.

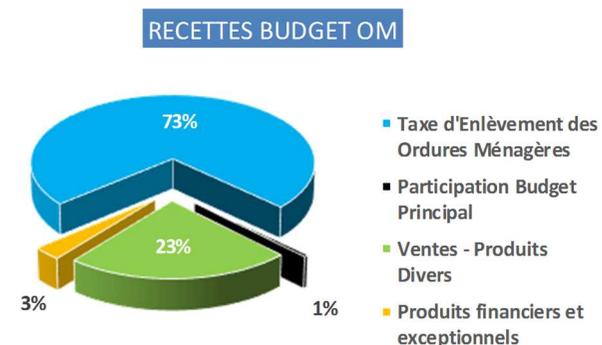
La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue, depuis 2016, par la communauté urbaine, uniquement pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants, les recettes issues de la TCFE s'élèvent à **0,07 M€** contre 0,08 M€ en 2016.

Les autres produits (autres dotations, produits financiers, loyers...), s'établissent en 2017 à **8,731 M€** contre 9,117 M€ en 2016, en diminution de 0,386 M€.

Les produits exceptionnels, par nature très variables, sont constatés pour 18,094 M€ en 2017 contre 4,058 M€ en 2016. Il s'agit pour l'essentiel de produits de cessions de biens immeubles (1,868 M€ en 2017 contre 2,397 M€ en 2016) mais surtout d'indemnités exceptionnelles perçues consécutivement à un **contentieux fiscal pour un peu plus de 15 M€**.

⇒ LES RECETTES DU BUDGET ORDURES MENAGERES

Recettes fonctionnement budget ordures ménagères	2015	2016	2017
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	27,024	27,628	28,019
Participation Budget Principal	0,131	2,395	0,18
Ventes - Produits Divers	6,594	7,282	8,84
Produits financiers	0,644	0,64	0,539
Produits exceptionnels	0,087	0,370	0,402
Autres Produits	0,074	0,074	0,208
Sous total Recettes réelles	34,56	38,39	38,19
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	34,42	35,99	38,01



Les recettes réelles du budget Ordures Ménagères sont en hausse de 2,15 M€ (hors subvention du budget principal) en 2017. Cette hausse s'explique par :

➤ **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères** s'élève en 2017 à **28,019 M€** (contre 27,628 M€ en 2016).

Le produit de cette taxe progresse de 0,391 M€ soit + 1,41 %.

Le taux de la taxe ayant été maintenu (17,78 %), cette hausse provient de :

- la revalorisation forfaitaire des bases (0,4 %) par la loi de finances 2017 (pour 0,111 M€)
- l'élargissement du périmètre de taxation ainsi que l'augmentation du taux de TEOM sur la commune de SPYCKER (en période de lissage depuis son intégration) pour 0,28 M€.

➤ **Le poste "ventes et produits divers"** est en progression dans la mesure où il s'établit à 8,84 M€ contre 7,282 M€ en 2016, **soit + 1,56 M€**. Ces recettes sont issues pour l'essentiel des produits des CVE et CVO (électricité, compost, ...) et de l'organisme de soutien « Citéo » (ex éco-emballage et éco folio).

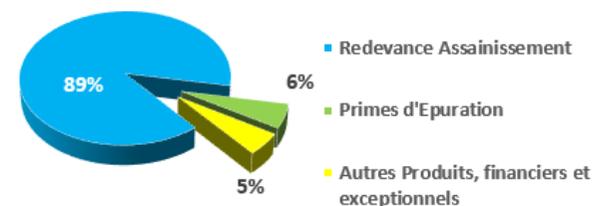
L'augmentation provient des recettes perçues de l'organisme Triselec (vente de matériaux et intéressement).

➤ **Pour couvrir les dépenses maîtrisées en 2017**, compte tenu de la hausse des recettes, la participation du budget principal nécessaire à l'équilibre est en forte diminution, elle passe de 2,295 M€ en 2016 à 0,180 M€ en 2017, soit une baisse de – 2,22 M€.

⇒ LES RECETTES DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Recettes fonctionnement budget assainissement	2015	2016	2017
Redevance Assainissement	12,211	11,341	11,962
Primes d'Épuration	0,849	0,893	0,155
Primes d'Épuration à reverser	0,768	0,467	0,615
Subventions à reverser			
<i>recettes à reverser (dépense égale)</i>	<i>0,768</i>	<i>0,467</i>	<i>0,615</i>
Autres Produits	0,518	0,550	0,575
Produits financiers	0,055	0,263	0,038
Produits exceptionnels	0,153	0,164	0,096
Sous total Recettes réelles	14,553	13,678	13,442

RECETTES DU BUDGET ASSAINISSEMENT



Près de 89 % des recettes du budget assainissement proviennent de la **redevance assainissement**.

Pour rappel, cette redevance est due par les particuliers et les entreprises, à l'exception des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, sont contraints d'assainir leurs eaux usées de manière autonome.

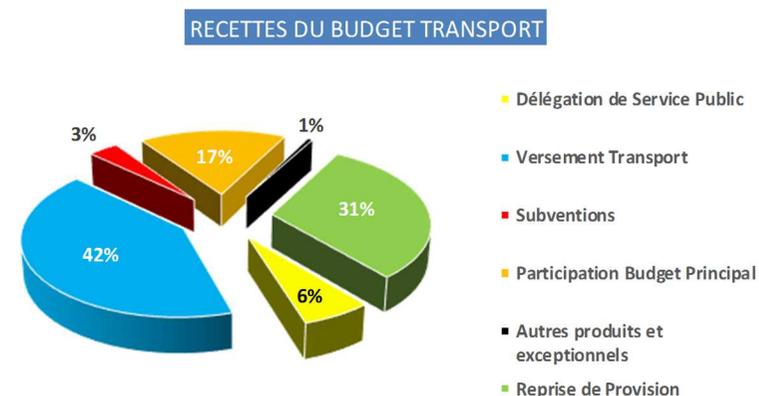
En 2017, les recettes correspondant au produit de la redevance s'élèvent à 11,962 M€ contre 11,341 M€ en 2016 soit une hausse de 0,621 M€.

Les autres produits du service (primes d'épuration, autres produits) sont, pour leur part, en baisse de 0,857 M€.

Au final, les recettes du budget assainissement enregistrent une **diminution de 1,72 %** entre 2016 et 2017.

⇒ LES RECETTES DU BUDGET TRANSPORT

Recettes fonctionnement transport	2015	2016	2017
Délégation de Service Public	6,382	5,283	4,174
dont			
VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	4,409	3,783	3,305
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,135	0,130	0,147
PRODUITS FINANCIERS	0,000		0,000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,208	0,752	
ATTENUATION DE CHARGES	1,630	0,618	0,722
Versement Transport	27,007	27,966	27,788
Subventions	1,567	1,603	2,306
Participation Budget Principal	13,766	11,316	11,323
Autres produits	0,119	0,038	0,220
Reprise de Provision	6,237	9,079	20,505
Produits exceptionnels	0,013	0,033	0,186
Sous total Recettes réelles	55,090	55,318	66,502
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	41,324	44,002	55,178



Les recettes du budget transport (hors subvention du budget principal) ont augmenté de 11,176 M€, dont 11,425 M€ de reprise de provision pour le THNS, soit, en réalité, une baisse de 0,249 M€. Les recettes se décomposent comme suit :

- Le **versement transport**, qui contribue à hauteur de 42 % du budget transport, est dû par les entreprises embauchant plus de 11 salariés. Le taux appliqué sur la masse salariale est resté stable à 1,55 % depuis l'année 2011.

Cette recette est constatée à hauteur de 27,788 M€ en 2017 (contre 27,966 M€ en 2016), soit une quasi-stabilité à - 0,64 % (baisse du nombre d'entreprises assujetties ou de la masse salariale taxée).

- Les recettes relatives à la **délégation de service public** représentent 6 % des recettes à 4,174 M€ (contre 5,283 M€ en 2016). Ces recettes sont constatées en baisse d'un peu plus de 1,1 M€, qui s'explique par un recul des recettes issues de la billettique suite au développement de la gratuité (année complète).

- Les **subventions** reçues, ont été encaissées à hauteur de 2,306 M€ contre 1,603 M€ en 2016.
Leur niveau a donc augmenté de 0,7 M€ par rapport à 2016.
Ces subventions de fonctionnement du budget transport concernent les participations du département pour le transport des lycéens et collégiens pour 1,311 M€ (contre 1,078 M€ en 2016). La Région participe également à hauteur de 0,995 M€ pour le transport des lycéens (contre 0,526 M€ en 2016).
- Une **troisième reprise de provision** du versement transport a été effectuée en 2017, pour 20,505 M€. Elle correspond aux dépenses effectuées dans le cadre du THNS.
- La **participation du budget principal**, variable d'équilibre de ce budget, s'est avérée nécessaire pour un montant de 11,323 M€ contre 11,316 M€ en 2016, soit -0,007 M€.
La reprise de provision n'intervient pas dans le calcul de la subvention d'équilibre, dans la mesure où elle est affectée directement au financement du THNS.

B) Les dépenses de fonctionnement

La progression globale des dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus (hors flux croisés), ressort à **+ 6,716 M€, soit une hausse de 1,74 %**.

L'évolution de ces dépenses sera analysée par structure de dépenses, d'une part et par budget, d'autre part.

⇒ LES CHARGES STRUCTURELLES ET LEUR POIDS DANS LE BUDGET

Les charges de personnel :

CHARGES DE PERSONNEL					
LIBELLES EN M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2017/2016	En %
BUDGET PRINCIPAL	53,222	54,819	56,858	2,039	3,72%
<i>dont Service commun ADS</i>	0,178	0,325	0,362		
<i>dont Service commun systèmes d'information</i>		1,005	1,725		
<i>dont Service commun des archives</i>		0,323	0,325		
<i>dont Service commun garage</i>			0,255		
<i>dont reprise compétence tourisme</i>			0,092		
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	53,044	53,166	54,099	0,933	1,75%
BUDGET ORDURES MENAGERES	12,358	12,573	12,516	-0,057	-0,45%
BUDGET ASSANISSEMENT	4,003	3,889	3,896	0,007	0,18%
TOTAL Budgets	69,583	71,281	73,270	1,989	2,79%
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	69,405	69,628	70,511	0,883	1,27%

Leur évolution est constatée de 2016 à 2017 en hausse de 1,989 M€, soit + 2,79 % tous budgets confondus.

Il convient cependant de retraiter cette hausse en ne tenant pas compte des coûts salariaux neutralisés par une diminution de l'attribution de compensation aux communes. Ce retraitement correspond aux dépenses de personnel neutralisées (différentiel entre les coûts de l'année 2016 et ceux de l'année 2017) liées à la mise en place des services communs ADS, archives, systèmes d'information, garage et la reprise de compétence tourisme, et ce pour un total de 1,106 M€.

En raisonnant à périmètre constant, c'est-à-dire hors masse salariale des effectifs intégrés dans le cadre des mutualisations, prises et reprises de compétences de toute nature, la hausse des dépenses de personnel est ramenée à + 0,580 M€, soit + 0,83 %.

Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs :

- La hausse de 0,6% du point d'indice en février 2017
- La mise en place des reclassements indiciaires au 1er janvier 2017 dans le cadre du protocole PPCR
- Une année forte d'indemnisation chômage dans le cadre de l'ancien régime d'auto-assurance, en parallèle du versement de cotisations ASSEDIC pour les non-titulaires (flux), qui va s'amenuiser d'année en année.
- Une activité de recrutement soutenue diminuant la vacance résiduelle de postes dans un contexte de fortes réorganisations (recrutement des agents de collecte sur vivier, etc...).
- La relance de l'apprentissage et le lancement de services civiques.

Les subventions versées :

LIBELLES En M €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2017/2016	en %
BUDGET PRINCIPAL dont reprise compétence tourisme	15,908	19,721	23,597 1,537	3,876	19,65%
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	15,908	19,721	22,060	2,339	11,86%
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,151	0,133	0,174	0,041	30,83%
BUDGET ASSAINISSEMENT (*)	0,051	0,060	0,073	0,013	21,67%
BUDGET TRANSPORT	0,320	0,465	0,502	0,037	7,96%
BUDGET GEMAPI		0,770	0,938	0,168	21,82%
TOTAL Budgets	16,430	21,149	25,284	4,135	19,55%
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	16,430	21,149	23,747	2,598	12,28%

(*) Subventions comptabilisées au Chapitre 012 Charges de personnel

Les subventions de fonctionnement sont constatées en hausse de 4,135 M€.

Il convient cependant de retraiter cette hausse du différentiel lié à la reprise de la compétence tourisme pour 1,537 M€. Cette somme est neutralisée par diminution de l'attribution de compensation de même montant (part subventions).

Cette croissance des subventions, ramenée à 2,598 M€, s'explique pour l'essentiel comme suit :

- La subvention à la nouvelle régie de plaisance (en substitution au Syndicat Mixte Dunkerque Neptune) qui intègre une nouvelle obligation d'amortissement et la reprise en gestion totale des équipements, soit + 1 147 400 €.

- Les subventions sont en croissance de 581 000 € suite à l'opération de décroisement des financements entre la CUD et les communes, liée à la mise en cohérence des politiques communautaires.
- La montée en charge du festival d'agglomération avec l'intégration en 2017 de la sécurisation de la manifestation et du lancement d'un appel à projets, soit au global + 279 965 €.
- La prise en charge exceptionnelle pour entreprendre ensemble de la baisse de la participation du Département pour le dispositif d'accompagnement des jeunes en faveur de l'insertion professionnelle (60 000 €) et la montée en puissance du dispositif "Garantie jeune" (90 000€), soit + 150 000€.
- La hausse de la participation à l'institution intercommunale des Wateringues dans le cadre du GEMAPI, soit + 117 500 €.
- Un dispositif complémentaire exceptionnel pour l'AGUR dans le cadre du programme de renouvellement urbain, soit + 115 000 €.

Les charges du service public :

CHARGES DU SERVICE PUBLIC

LIBELLES EN M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016 en M€	En %
BUDGET PRINCIPAL	22,448	21,130	22,518	1,388	6,57%
dont service commun ADS	0,021	0,040	0,060		
<i>dont Service commun systèmes d'information</i>		0,058	0,111		
<i>dont Service commun des archives</i>		0,311	0,270		
<i>dont Service commun garage</i>			0,093		
<i>dont recettes stationnement en compensation</i>			0,325		
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	22,427	20,721	21,659	0,938	4,53%
BUDGET ORDURES MENAGERES	13,938	17,523	17,716	0,193	1,10%
BUDGET ASSANISSEMENT	2,273	2,390	2,179	-0,211	-8,83%
BUDGET GEMAPI		0,658	0,805	0,147	22,34%
TOTAL Budgets	38,659	41,701	43,218	1,517	3,64%
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	38,638	41,292	42,359	1,067	2,58%
BUDGET TRANSPORT - DSP	35,044	33,622	37,507	3,885	11,55%

Les charges à caractère général croissent de 1,517 M€, soit une hausse de 3,64 %, **après retraitement des variations sur transfert de charges, compensées par le biais de l'attribution de compensation, ou de recettes nouvelles, les dépenses augmentent de 1,067 M€ soit + 2,58%**.

L'évolution doit être étudiée budget par budget, ceux-ci évoluant de manière différenciée.

Par budget :

- pour **le budget principal**, l'évolution des charges est en hausse : 1,388 M€, soit 6.57 %.

Il convient cependant, comme pour les dépenses de personnel et les subventions, de retraiter cette hausse du différentiel lié à la mise en place des services communs ADS, archives, systèmes d'information, et garage pour 0,125 M€ (différentiel entre les coûts de l'année 2016 et ceux de l'année 2017). Cette somme est neutralisée par diminution de l'attribution de compensation de même montant (part charges à caractère général). La reprise des dépenses de stationnement de 346 000 € s'accompagne d'une recette nouvelle de 325 000 € qui vient également en atténuation de ces charges.

L'augmentation, ainsi ramenée à 0,938 M€ (soit 4,53 %), provient pour l'essentiel :

- Du développement du tourisme et l'attractivité du territoire : par la promotion du film DUNKIRK, d'études sur la mise en place d'une stratégie de promotion et valorisation du territoire communautaire et la création d'un office de tourisme intercommunal pour un montant de 0.432 M€.
- De dépenses de formations, de déplacements pour le personnel pour 0.164 M€.
- Des prestations informatiques (migrations de serveurs et logiciels, installation de Microsoft Office 365, maintenance téléphonie et prestations d'ingénierie) pour un montant de 0.500 M€.

Les autres charges sont stabilisées, en notant une baisse des dépenses au titre des assises de l'énergie de 0.437 M€ (une année sur deux), mais une augmentation des dépenses de communication et moyens généraux de 0,305 M€.

- concernant **le budget des ordures ménagères**, une progression de **0,193 M€** est constatée, soit + 1.10 %. Cette hausse, s'explique essentiellement par une régularisation sur exercice antérieur sur le contrat d'exploitation du centre de valorisation énergétique pour un montant de 0,537 M€.

Ainsi, globalement, **à périmètre constant, les dépenses nettes de traitement des déchets sont en baisse de 0,344 M€**

- **le budget assainissement**, voit ses charges diminuées de **- 0,211 M€**, soit – 8.83 %.

- **le budget GEMAPI**, l'évolution des charges est en hausse de **0,147 M€**, soit 22.34 %. Cette augmentation provient essentiellement de la prise en charge des travaux de curage des plans d'eau du Courghain. Cette dépense était auparavant affectée au budget communautaire.
- **le budget transport** : les charges de la délégation de service public des transports sont en nette progression par rapport à 2016 : + **3,885 M€**, soit + 11.55 %. Cette hausse ne correspond pas aux charges réelles de l'exercice, et doit être retraitée. En effet, les charges de DSP du mois de décembre 2016 n'ont pu être assurées sur le budget 2016. Cette mensualité est donc réglée sur le budget 2017, ce qui fausse la comparaison d'un exercice à l'autre.

Ainsi, **les charges DSP du budget transport**, après retraitement, sont en augmentation de **0,406 M€** soit + 1.30%.

Les Frais financiers

FRAIS ET PRODUITS FINANCIERS RELATIFS A LA DETTE

LIBELLES EN M€	CA 2015			CA 2016			CA 2017			EVOLUTION CA 2016/2017	
	Frais Financiers	Produits Financiers	Frais Financiers Nets	Frais Financiers	Produits Financiers	Frais Financiers Nets	Frais Financiers	Produits Financiers	Frais Financiers Nets	Frais Financiers Nets	
										En M€	En %
BUDGET PRINCIPAL (1)	7,72	1,05	6,67	7,17	0,90	6,27	6,43	0,77	5,66	-0,61	-9,78%
BUDGET ASSAINISSEMENT	0,91	0,05	0,86	0,69	0,26	0,43	0,64	0,04	0,60	0,17	39,53%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES	4,07	0,64	3,43	3,81	0,64	3,17	3,60	0,54	3,06	-0,11	-3,44%
BUDGET TRANSPORT	0,39	0,00	0,39	0,25	0,00	0,25	0,25	0,00	0,25	0,00	0,40%
TOTAL	13,09	1,74	11,35	11,92	1,80	10,12	10,92	1,35	9,57	-0,55	-5,44%

(1) hors intérêts des emprunts Kursaal remboursés à la Ville de Dunkerque

Les frais financiers nets consolidés sont en baisse de manière significative de -0.55 M€ au terme de l'exercice 2017 et s'élèvent à 9.57 M€ (contre 10.12M€ en 2016 et 11.35M€ en 2015).

La stratégie de "variabilisation" mise en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque conduisant à souscrire, ces dernières années, les nouveaux financements principalement à taux variable, afin de profiter pleinement des taux courts monétaires historiquement bas, est à l'origine de cette réduction des frais financiers nets constatée sur l'exercice 2017 de **-5.44%**.

⇒ CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation **au SDIS** (service d'incendie et de secours du département) qui a été versée pour 12,777 M€ en 2017, contre 12,924 M€ en 2016. Une légère diminution est appliquée chaque année dans le cadre d'une harmonisation des cotisations.

⇒ LA SOLIDARITE ENVERS LES COMMUNES

La solidarité communautaire se poursuit de façon importante, au travers des reversements de fiscalité et des dotations aux communes : en 2017, 165,354 M€ ont été reversés aux communes pour 305 M€ de produit fiscal encaissé. C'est ainsi près de 55% du produit fiscal de la communauté qui est reversé aux communes.

Ces versements se répartissent en :

- **122,553 M€ au titre de l'attribution de compensation** arrêtée lors du passage à la taxe professionnelle unique, mais en diminution de - 2,701 M€ par rapport à 2016. Cette diminution provient de la création de services communs (archives, DSIM, ADS...) et de transferts de compétences (tourisme). Cette diminution d'AC s'accompagne d'un accroissement d'un montant égal des dépenses de personnel et charges (à caractère général et subventions).
- **42,300 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire** ; elle était de 46,696 M€ en 2016. La baisse, de - 4,396 M€ s'explique par la prise en charge du FPIC des communes, d'un montant de 5,320 M€, décidée dans le cadre de la stratégie du pacte fiscal et financier. En retraitant cette prise en charge, l'enveloppe consacrée à la DSC a augmenté de 0,925 M€, traduction de l'effort souhaité, également dans le cadre du pacte fiscal et financier.

⇒ LA CONTRIBUTION AU FONDS DE PEREQUATION HORIZONTAL (FPIC)

Depuis sa mise en œuvre en 2011, le Fonds National de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (**FPIC**), ne cesse de croître.

Pour rappel, ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins riches. Il s'agit donc d'un mécanisme de péréquation horizontale, tout en sachant qu'un même ensemble intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

A ce titre, la **participation nette de la CUD** est donc passée de 0,540 M€ en 2012 à **7,052 M€ en 2017** (hors reprise part communes).

Comme évoqué dans la partie relative à la solidarité envers les communes, la CUD a pris en charge, en 2017, le FPIC des communes, ce qui ramène le montant 2017 à 12,373 M€.

Sans cette opération, le montant de la participation nette est ramené à 7,052 M€, contre 5,760 M€ en 2016, soit une progression de 1,293 M€, malgré le gel de l'enveloppe nationale, cette variation est liée au principe de redistribution entre communes riches et pauvres, et à la création de nouvelles intercommunalités.

		2016	2017	Variation 2016/2017
FPIC NET				
CUD	Part CUD	- 5 759 672	- 7 052 450	- 1 292 778
	Part COMMUNES	-	- 5 320 249	- 5 320 249
	TOTAL	- 5 759 672	- 12 372 699	- 6 613 027
COMMUNES		- 4 245 806	- 5 320 249	- 1 074 443
DSC COMMUNES				
DSC		46 695 558	47 620 483	924 925
DSC EXCEPTIONNELLE		591 000	424 195	- 166 805
FPIC		-	- 5 320 249	- 5 320 249
DSC NETTE		47 286 558	42 724 429	- 4 562 129

⇒ LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Chaque année des dépenses exceptionnelles sont enregistrées, ce qui peut donner un caractère un peu volatile à l'évolution des dépenses. Elles s'élèvent à 0,878 M€ en 2017, contre 0,358 M€ en 2016 (tous budgets confondus), et correspondent pour l'essentiel à des annulations de titres de l'exercice précédent, une indemnité d'éviction de 170 000 euros et des secours et dots (chèques emploi services à hauteur de 118 700 euros).

C) Les soldes d'épargne

L'**épargne brute**, appelée aussi "**capacité d'autofinancement**", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin du niveau de qualité de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles il convient de soustraire les mouvements réels sans flux financiers, tels que les provisions.

Au CA 2017, l'épargne brute de la communauté urbaine s'élève à **70,153 M€**. Au CA 2016, elle était constatée pour 61,597 M€, soit **une hausse de 8,556 M€**. Il convient de rappeler que cette hausse intègre la recette exceptionnelle du contentieux fiscal de 15 M€, ce qui la ramène à une baisse de 6,4 M€.

Le **taux d'épargne brute** rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement ; autrement dit, il exprime la part des recettes courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes, et qui sont donc disponibles pour investir. La communauté, en l'espèce, a un taux d'épargne brute de **15,24 %** fin 2017, il était de 14 % fin 2016.

L'**épargne de gestion**, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne **mesure la part des ressources restantes**, une fois financées les charges courantes, **pour financer les**

intérêts de la dette (hors produits financiers). Fin 2017, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à **71,2 M€** et celle constatée fin 2016 était de 61,6 M€.

Le **taux d'épargne de gestion**, dans cette logique, permet de mesurer l'incidence des frais financiers (intérêts de la dette) sur la section de fonctionnement : si le taux d'épargne brute se dégrade et que le taux d'épargne de gestion est stable, la cause sera à rechercher au niveau du poids des intérêts de la dette. Le taux d'épargne de gestion de la communauté urbaine était de **17,30 %** fin 2017, et 16,30 % fin 2016.

L'**épargne nette**, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement "classique" des emprunts (hors refinancements anticipés, refinancés ou non). Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financés. Si l'épargne nette est supérieure à zéro, cela signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des ressources exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait **fin 2017 à 42,8 M€**. Fin 2016, elle était constatée à hauteur de 33,25 M€, en croissance de 9,5 M€, ramenée à une baisse de - 5,5 M€ en tenant compte de la recette exceptionnelle de contentieux fiscal.

Pour vérifier la santé financière de la collectivité, il convient de suivre également le ratio qui prend en compte l'échelonnement du remboursement : c'est la **capacité de désendettement**. Lorsque l'on divise la dette au 31/12 d'une année par l'épargne brute de l'année, on obtient le nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette.

Ce ratio révèle ainsi le nombre d'années théorique nécessaire pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette – en supposant qu'elle y affecte l'intégralité de son épargne brute. La limite haute généralement admise est de 10 à 12 ans pour les communes. **Pour les communautés urbaines, cette limite haute est plutôt de 8 à 10 ans, compte tenu de la rigidité de la structure budgétaire des EPCI.** La capacité de désendettement de la communauté urbaine demeure satisfaisante puisqu'elle s'établit en consolidé à **4,9 ans fin 2017, ce ratio est ramené à 6,2 années si on exclut la recette exceptionnelle du contentieux fiscal.** Ces dernières années, la capacité de désendettement s'est stabilisée autour de ce chiffre, traduisant un correct dimensionnement de l'encours de dette.

Récapitulatif des principaux soldes et ratios

LIBELLES	CA 2015	CA 2016	CA 2017
en M€			
EPARGNE BRUTE (1)	53,34	61,597	70,153
TAUX D'EPARGNE BRUTE	15,54 %	14 %	15,22 %
EPARGNE DE GESTION	79,681	71,709	79,726
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	18,12 %	16,30 %	17,3 %
EPARGNE NETTE	26,98	33,25	42,81
ENDETTEMENT (2)	366,10	353,20	346,02
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	5,4 années	5,7 années	4,9 années

(1) hors flux croisés entre budgets, hors provisions, et déduction faites des produits financiers entre dépenses et recettes, FPIC net

(2) hors dette récupérable Agence de l'eau ; hors dette comptes 165 - 1676 - 168 ; Déduction faite des amortissements "provisionnés" relatifs à l'emprunt obligataire in fine souscrit en 2012 (9,850 M€ au 31/12/2017)

III) Analyse de la section d'investissement

Concernant les investissements, il convient d'étudier dans un premier temps la nature et le poids des dépenses pour analyser ensuite leur mode de financement.

A) Les dépenses d'investissement

Les 3 postes "clé" de la section d'investissement sont, d'une part, les dépenses d'équipement et subventions d'équipement, d'autre part, le remboursement de la part en capital de la dette.

1°) Nature et poids des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors dette, s'élèvent à **87,124 M€** en 2017 dont **12,952 M€** au titre des subventions d'équipement, et **24,517 M€** affectés au THNS..

L'effort d'équipement s'accroît par rapport à celui de 2016 (75,964 M€).

L'analyse des dépenses d'investissement se distingue selon qu'il s'agisse des dépenses d'équipement directes ou des subventions d'équipement versées.

Les dépenses d'équipement peuvent être analysées sous trois angles :

- la lecture par budget,

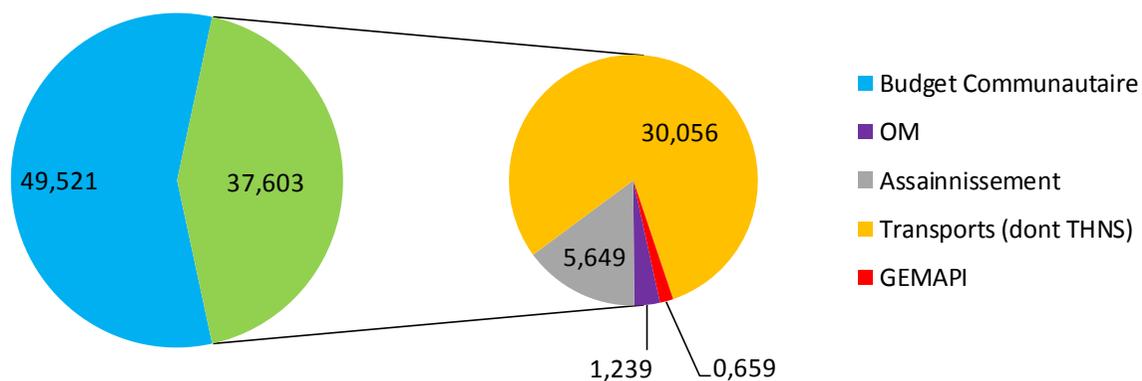
- la lecture par nature de dépenses,
- la lecture par enveloppe.

⇒ **LES DEPENSES D'EQUIPEMENT REGROUPEES PAR BUDGET**

Cette lecture permet de distinguer les dépenses des budgets annexes de celles du budget principal.

Le montant total de 87,124 M€ se décompose ainsi comme suit :

Dépenses d'équipement par budget
(en milliers d'€)

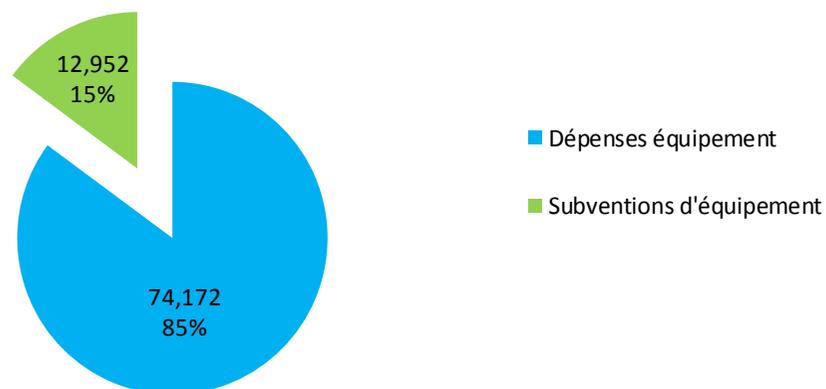


⇒ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGROUPEES PAR NATURE DE DEPENSES

Les dépenses d'investissements peuvent être distinguées selon qu'il s'agisse de dépenses d'équipement ou de subventions versées.

La répartition est la suivante :

Dépenses d'investissement par nature de dépenses (en millions d'€)



⇒ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ENVELOPPE

Les investissements sont catégorisés selon leur nature en deux enveloppes : l'enveloppe de "gestion fixe" et l'enveloppe "projets".

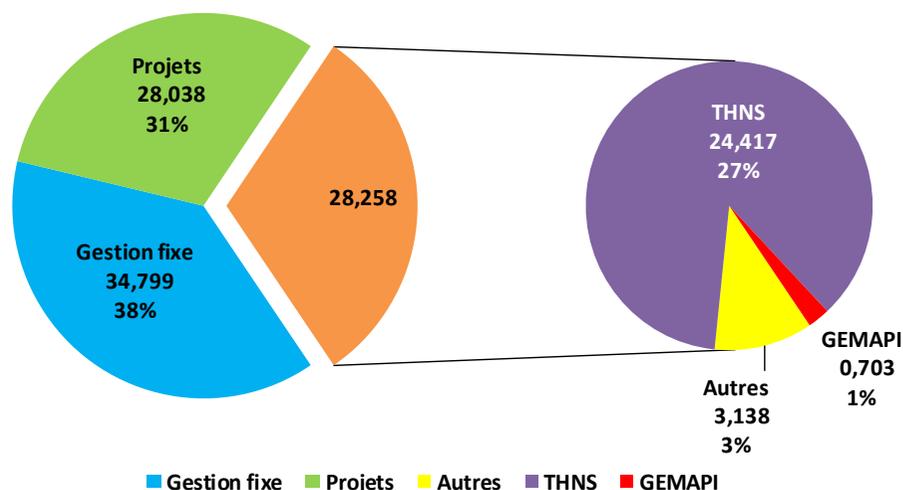
- **L'enveloppe de gestion fixe** regroupe les dépenses d'investissement récurrentes : elle représente 38 % des dépenses d'équipement.

- **L'enveloppe projets** : les investissements liés à des projets uniques. Les dépenses consacrées aux projets constituent 31 % des dépenses d'équipements.

Le solde (31 %) concerne les autres dépenses d'investissement, non reprises dans le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI), et notamment le THNS pour 27 %.

Dépenses d'investissement par enveloppe

(en millions d'€)



1- L'enveloppe dite de "gestion fixe" constitue le "socle" des investissements récurrents consacrés aux services publics urbains.

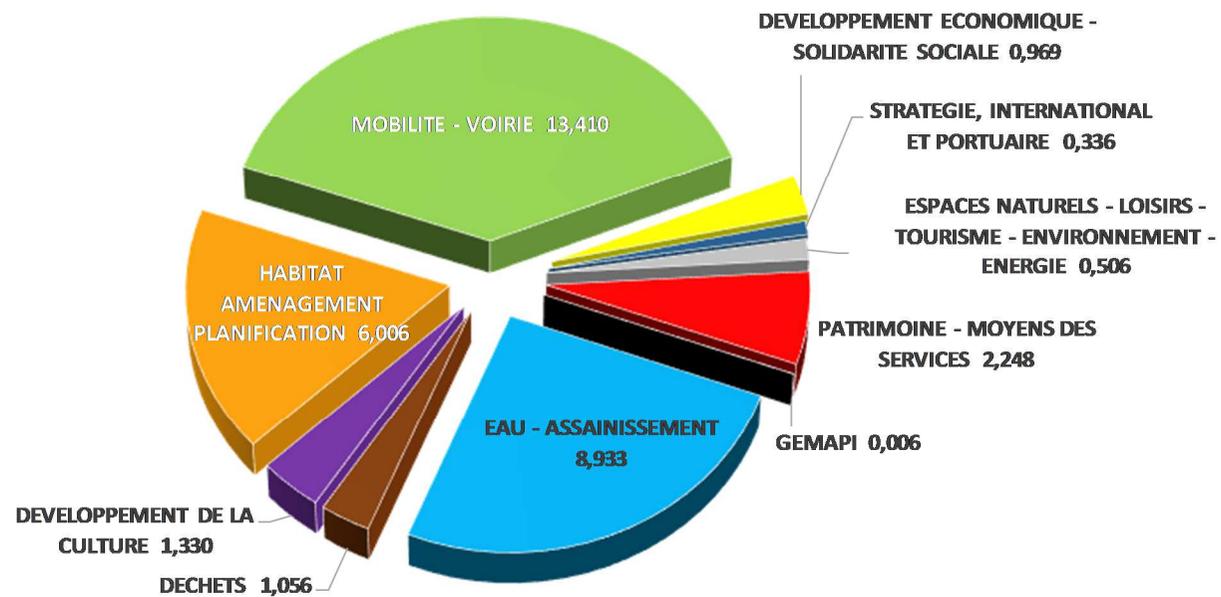
Sont repris dans cette enveloppe les équipements liés à la production de services publics, tels que :

- la collecte et traitement des ordures ménagères,
- l'assainissement,
- les transports,
- l'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation,
- les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières...

L'enveloppe de gestion fixe englobe également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme :

- les travaux dans les bâtiments communautaires,
- les achats de mobilier, de matériel informatique, outillage,
- les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

Cette enveloppe représente **34,799 M€** et se répartit selon les thématiques suivantes :



À compter de 2017 et sur la période 2017 – 2020, la majorité de ces investissements (70 %) est gérée sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP / CP).

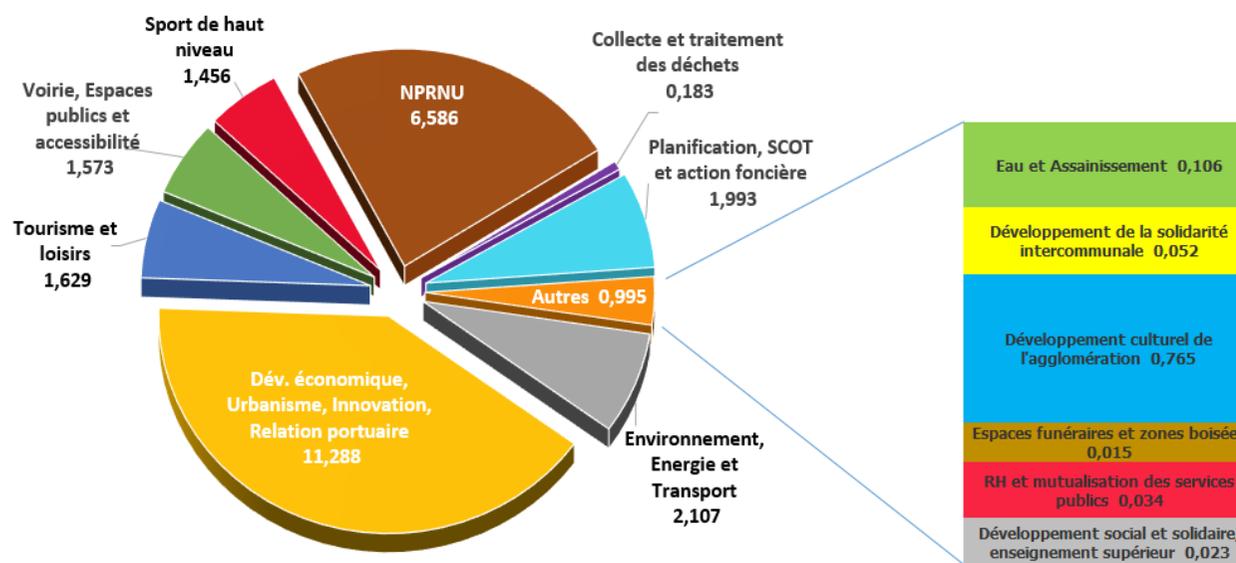
Ces AP / CP sont entérinés par délibérations distinctes prises par le Conseil Communautaire.

2- L'enveloppe projets :

L'enveloppe dite "projets" regroupe les investissements non récurrents et permet de financer des projets uniques gérés par politiques en fonction des délégations. Cette enveloppe représente 28,038 M€ soit 45 % des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.

Il convient de noter que le THNS n'est pas comptabilisé dans cette enveloppe.

Les projets financés sont répartis sur les politiques suivantes pour l'année 2017 :



Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), établie à l'issue d'un dialogue avec les vice-présidents, en charge d'une enveloppe « plafond », à l'échelle du mandat, dans le cadre des délégations dont ils ont la charge.

2°) le remboursement de la dette

En 2017, la collectivité a remboursé sa dette à hauteur de 27,342 M€, contre 28,345 M€ en 2016, soit une baisse de 3,5 %. Ces chiffres s'entendent hors remboursements anticipés refinancés, dans le cadre de la gestion active de la dette, qui sera analysée de manière plus détaillée lors d'un prochain chapitre.

B) le mode de financement des investissements :

1) **L'épargne brute et l'épargne nette** ont été analysées ci-dessus.

2) **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** : Nous enregistrons, en 2017, **4,664 M€ de FCTVA** encaissé, contre 5,846 M€ encaissé en 2016. Cette dotation est liée aux dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice précédent.

3) **Des subventions et dotations** ont été encaissés à hauteur de **11,939 M€ en 2017**. Elles l'étaient pour 18,622 M€ en 2016. Il convient de rappeler l'encaissement exceptionnel de fonds délégués de l'Etat au titre de l'ANAH (7M€) en 2016 qui explique cette forte diminution.

4) **l'emprunt** : le recours à l'emprunt en 2017 a été de 20 M€, contre 15 M€ en 2016. Il constitue la variable d'ajustement pour équilibrer l'exercice en fin d'année.

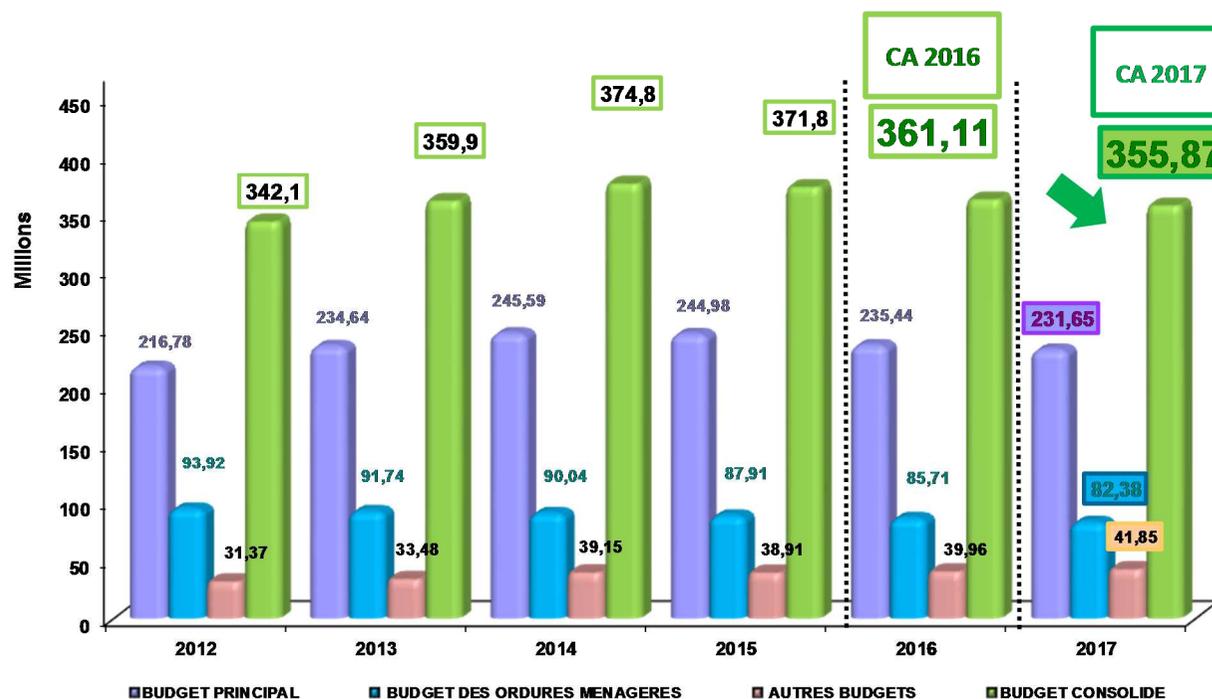
C) la dette et sa gestion

➤ Stock de dette

La dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'affiche au total à 359.7 M€ au 31/12/2017 (hors compte 165 -1676-168). Cette dette se compose pour partie d'une dette récupérable pour 3.82M€ souscrite auprès de l'Agence de l'eau pour le financement d'investissements portés par la Lyonnaise des Eaux (opération en dépense et recette) de sorte que la dette propre réellement imputable à la Communauté Urbaine de Dunkerque s'établit à 355.87M€.

EVOLUTION DE LA DETTE PROPRE GLOBALE Période 2012 -2017

(hors dette récupérable ; hors dette comptes 165 -1676 -168)



Au 31/12/2017, l'endettement "propre" consolidé (dette bancaire + autres dettes) s'affiche donc de manière significative à la baisse à 355.87 M€ (-5.23 M€) contre 361.11 M€ au 31/12/2016.

	AU 31/12/2016		AU 31/12/2017		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors dette récupérable agence de l'eau et autres dettes comptes 165 - 168)						
DETTE BANCAIRE	354 939 579	98,29%	349 824 002	98,30%	-5 115 577	-1,44%
DETTE KURSAAL	3 306 142	0,92%	2 967 920	0,83%	-338 222	-10,23%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	2 864 523	0,79%	3 081 521	0,87%	216 998	7,58%
TOTAL DETTE BUDGET CONSOLIDEE	361 110 243	100,00%	355 873 443	100,00%	-5 236 800	-1,45%

*Hors déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (7 880 000 € au 31/12/2016 et 9 850 000 € au 31/12/2017)

L'encaissement du contentieux fiscal (15 M€) en 2017 contribue à l'amélioration successivement de l'épargne brute, et de la capacité d'autofinancement des investissements ; cela se traduit par un besoin de financement par emprunt moins important. L'année 2017 affiche donc une variation négative de la dette de 5.23 M€ conduisant à un désendettement de -1.45%.

De manière plus détaillée, l'évolution à la baisse de l'endettement est constatée uniquement sur le budget principal et sur le budget des ordures ménagères.

En effet, l'endettement du budget principal recule de -3.79M€ (soit -1.61%) pour s'élever à 231,65 M€ au 31/12/2017 (contre 235,44M€ au 31/12/2016).

	AU 31/12/2016		AU 31/12/2017		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 -168)						
DETTE BANCAIRE*	232 135 299	98,60%	228 678 282	98,72%	-3 457 017	-1,49%
DETTE KURSAAL	3 306 142	1,40%	2 967 920	1,28%	-338 222	-10,23%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL	235 441 441	100,00%	231 646 202	100,00%	-3 795 240	-1,61%

De la même manière, l'endettement du budget des ordures ménagères se réduit de **-3.33M€** (soit -3.88%) pour s'élever à **82,38 M€ au 31/12/2017** (contre 85,71M€ au 31/12/2016).

	AU 31/12/2016		AU 31/12/2017		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	85 707 380	100,00%	82 377 912	100,00%	-3 329 469	-3,88%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	85 707 380	100,00%	82 377 912	100,00%	-3 329 469	-3,88%

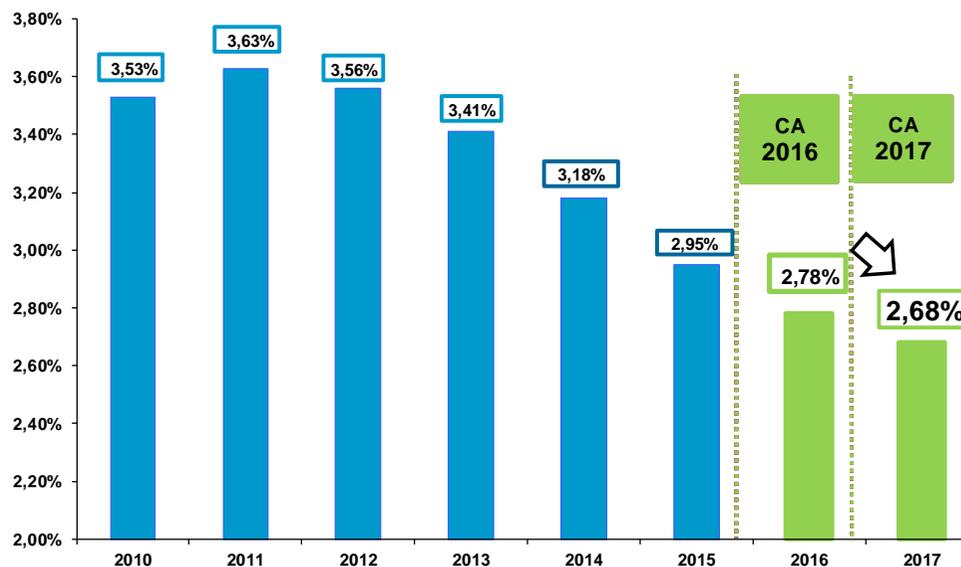
La situation est différente sur les budgets de l'Assainissement et du transport où l'endettement progresse au terme de l'exercice 2017, respectivement de **0.85M€** (soit +3.24%) et de **1.03M€** (soit +7.61%). La dette de ces budgets annexes s'élève respectivement à **27.25M€** (contre 26.4 M€ au 31/12/2016) et à **14,60 M€** (contre 13.56 M€ au 31/12/2016).

	AU 31/12/2016		AU 31/12/2017		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	23 532 614	89,15%	24 171 079	88,69%	638 465	2,71%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	2 864 523	10,85%	3 081 521	11,31%	216 998	7,58%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT	26 397 136	100,00%	27 252 600	100,00%	855 464	3,24%
<i>Pour information : Dette récupérable Agence de l'eau</i>	<i>4 171 200</i>		<i>3 823 600</i>		<i>-347 600</i>	<i>-8,33%</i>
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE	13 564 285	100,00%	14 596 729	100,00%	1 032 444	7,61%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT	13 564 285	100,00%	14 596 729	100,00%	1 032 444	7,61%

Dans un contexte de taux monétaires historiquement bas depuis la crise financière (même négatifs depuis 2015), **la Communauté Urbaine de Dunkerque a fait le choix de mettre en place une stratégie de « variabilisation de la dette »** conduisant à souscrire, ces dernières années, les nouveaux financements exclusivement à taux variable. **Celle-ci permet désormais de bénéficier pleinement de la performance actuelle des taux monétaires, et d'afficher un taux moyen en constante diminution depuis 2012.**

En effet, le coût de la dette bancaire reste toujours aussi attractif, au terme de l'année 2017, avec un taux moyen de nouveau à la baisse, à 2.68% (contre 2.78% au 31/12/2016), pour une durée de vie résiduelle¹ de 14 ans 1 mois et une vie moyenne résiduelle² de 8 ans et 1 mois, qui traduisent une durée adaptée et un lissage satisfaisant des remboursements.

EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE
période 2010- 2017



¹ **La Durée de Vie Résiduelle** : est la durée restant avant l'extinction d'un emprunt ; la durée de vie résiduelle moyenne est calculée à partir de la durée de vie résiduelle de chaque emprunt pondérée par les volumes.

² **La Durée de Vie Moyenne** : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année).

La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

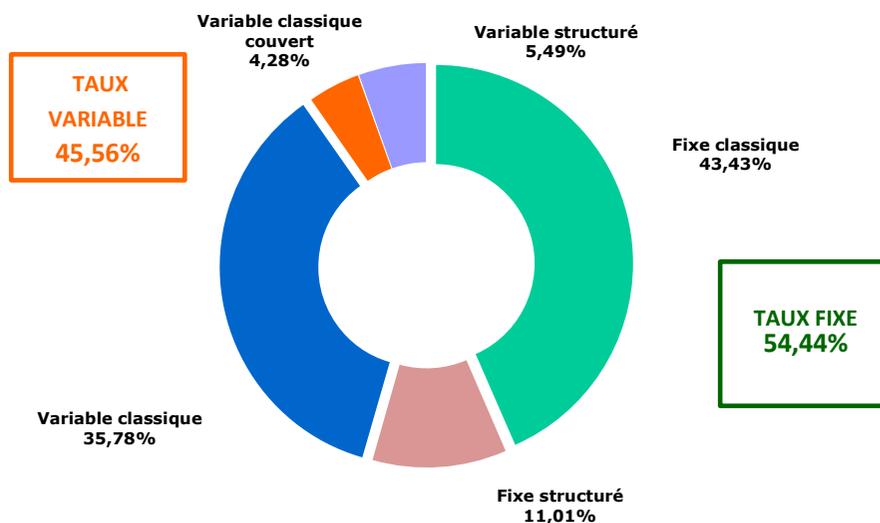
La stratégie de variabilisation de la dette évoquée ci-avant, a permis de rééquilibrer la structure de la dette.

La part à taux fixe de l'encours reste majoritaire, mais en baisse de -3.62%, au terme de l'année 2017 à 54.44% (dont 43.43% à taux fixe classique et 11.01% à taux fixe structuré) contre 58.06% au 31/12/2016.

La dette à taux variable s'affiche donc en nette progression et s'élève à 45,56% de l'encours total (dont 35.78% à taux variable classique, 4.28% à taux variable couvert et 5.49% à taux variable structuré) contre 41.94% au 31/12/2016.

L'objectif 2017 d'une structure de dette orientée à 55 % à taux fixe et 45 % à taux variable est donc atteint, contribuant ainsi à l'optimisation du coût de la dette recherchée.

RISQUE DE TAUX après opérations de couverture (% encours) au 31/12/2017



un emprunt est classé dans la catégorie :

Taux fixe classique	lorsqu'il est à taux fixe ferme (définitif) sur toute la durée, et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
Taux fixe structuré	lorsque le taux n'est pas un taux fixe ferme et qu'il pourra basculer par exemple sur un taux variable en vertu de clauses de désactivation (type de produit : taux fixe annulable, taux fixe à barrière sur euribor...). Ce taux fixe est potentiellement exposé aux variations des marchés financiers.
Taux variable classique (ou couvert)	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique de type Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A... Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers. L'emprunt qui bénéficie d'un taux maximum garanti (cap ou tunnel) est repris dans la catégorie "Variable classique couvert"
Taux variable structuré	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique sous condition de type Euribor 12 mois - 0.20% si Libor USD 12mois < à 7% sinon... ou lorsque le taux est déterminé à partir d'une formule de calcul de type 4.49%- 2*(CMS EUR 10ans- CMS EUR 1an). Il est directement exposé aux variations des marchés financiers.

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités, ces dernières se sont engagées (6^{ème} engagement) à développer l'information financière sur les produits structurés.

Informations relatives aux produits structurés :

Malgré un recours significatif aux produits structurés représentant encore à 16.51 % de l'encours de la dette bancaire, mais en constante diminution depuis 2011 (- 55%), **la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque apparaît parfaitement sécurisée dans la mesure où près de 90 % des produits structurés sont positionnés essentiellement sur des montages peu complexes et présentant peu de risque** (présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits structurés dans les documents budgétaires et annexes).

Par ailleurs, le coût de la dette structurée bénéficie toujours de bonnes conditions financières avec un taux moyen au terme de l'exercice 2017 à 3.63% (contre 3.55% au 31/12/2016).

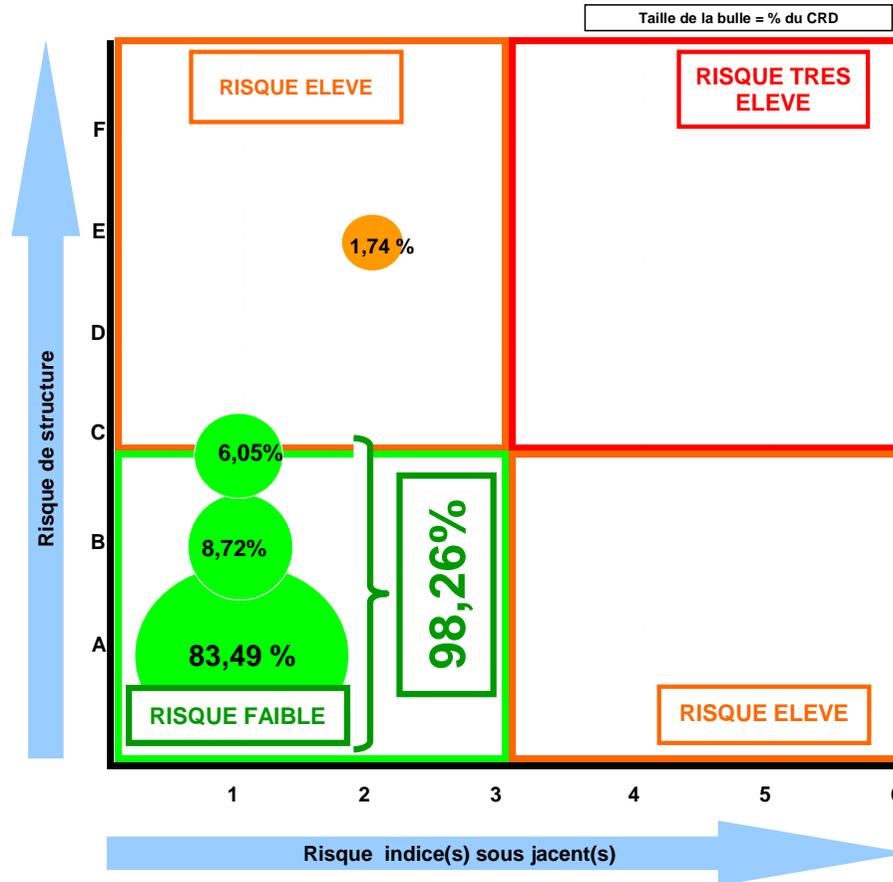
INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE ^{(1) (2)}						
ENCOURS AU 31/12/2017		349 824 002 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %	
dont	Encours	%	nombre de contrats			
FINANCEMENTS CLASSIQUES	292 069 236 €	83,49%	58	TAUX FIXE	54,44%	
dont encours à taux fixe classique	151 928 850 €	43,43%	35	dont taux fixe classique	43,43%	
dont encours à taux variable classique	125 154 477 €	35,78%	20	dont taux fixe structuré	11,01%	
dont encours à taux variable classique couvert	14 985 910 €	4,28%	3	TAUX VARIABLE	45,56%	
FINANCEMENTS STRUCTURES	57 754 766 €	16,51%	13	dont taux variable classique	35,78%	
dont encours structurés à risque faible	51 672 187 €	14,77%	12	dont taux variable couvert	4,28%	
dont encours structurés à risque élevé	6 082 578 €	1,74%	1	dont taux variable structuré	5,49%	
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0			
TOTAL	349 824 002 €	100%		TOTAL	100%	

(1)Données au 31/12 /2017 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau et dette kursaal -Autres dettes comptes 165-1676 -168)

(2)Hors déduction des remboursements en capital (constatation par anticipation) mis en place dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 remboursable in fine (9 850 000 € au 31/12/2017)

Cette situation est d'ailleurs confirmée après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* "Gissler", puisque **98.26% de la dette bancaire est positionnée sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au 31/12/2017.**

Matrice de risque Charte de Bonne Conduite



- Encours exposé à un risque faible
- Encours exposé à un risque élevé
- Encours exposé à un risque très élevé

*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

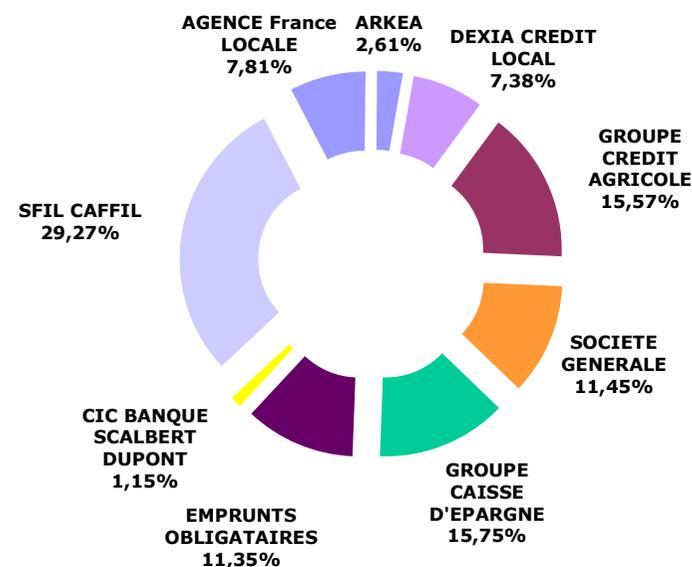
- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

La dette de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 71 contrats d'emprunt (dont 5 emprunts revolving), ainsi que 25 swaps¹. **Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur parfaitement diversifiée au 31/12/2017.**

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR

BANQUES	CRD AU 31/12/2017	%	Nombre de contrat
SFIL CAFFIL	102 395 378 €	29,27%	22
GRUPE CREDIT AGRICOLE	54 465 902 €	15,57%	11
GRUPE CAISSSE D'EPARGNE	46 936 916 €	13,42%	13
SOCIETE GENERALE	40 040 576 €	11,45%	9
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	39 700 000 €	11,35%	6
AGENCE France LOCALE	27 329 593 €	7,81%	4
DEXIA CREDIT LOCAL	25 808 668 €	7,38%	4
ARKEA	9 135 621 €	2,61%	1
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	4 011 347 €	1,15%	1



¹ Le mot swap désigne dans le langage courant un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités (dans le cas présent la banque et la collectivité) pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt. Le principe d'un swap de taux d'intérêt est de comparer un taux variable et un taux garanti et de se verser mutuellement les différentiels de taux d'intérêt sans échange en capital. Le swap de taux est particulièrement adapté à la gestion du risque de taux.